

Résumé des contributions spécifiques allouées aux cultures dans le canton de VD en 2025 (en Fr./ha) (toutes exploitations) Version : 31.07.24

	Projet	Zone	Mesure	Céréales	Protéagi neux	Betterave	Pommes de terre	Maïs	Colza	Remarques
Mis en place de couvert	Projet paysage	VD	Couvert fleuri	200	200	200	200	200	(200)	Mélange avec plantes fleuries. Semis avant le 15 août.
Couverture du sol	Système de production	СН	Couverture appropriée	200						Semis en l'espace de 7 semaines si récolte < 1 ^{er} octobre et laisser >15 février avant cult. printemps. Exigence respectée sur 80% des surfaces concernées.
Préparation lit de semence	Système de production	СН	Réduction travail du sol	250						Sans labour récolte à récolte sur 60% TO (sauf SPB pérennes). Max. 1.5 kg/ha de glyphosate.
Réduction fumure	<u>Utilisation efficiente</u> <u>de l'azote</u>	СН	Max 90% des besoins N	100						Calculé par le Suisse-Bilan de l'exploitation et versé sur toutes les terres assolées.
Réduction herbicide	Réduction herbicide	СН	0 à max 50% surface traitée	250	250	250	600	250	600	De récolte du précédent à récolte de la culture. Toutes les parcelles du même code. Betteraves herbicide possible de semis à CD14. Pdt défanage possible.
	Plan phyto vaudois Inscription pas nécessaire	VD	Supplément aux céréales panifiables avec réduction herbicides	100						Uniquement céréales panifiables
	Plan phyto vaudois Inscription mesure début 2025	VD	Mesure 5 : 0 à max 50% surface traitée	150	150		150	150	150	De semis à récolte, éligible par parcelle. Pour TO sauf betteraves, BIO et SPB
			Mesure 8 : Impasse herbicide			1000				Récolte à récolte
Impasse fongicide et/ou insecticide	Non recours Pph (anc. Extenso)	СН	Impasse F+I+R	400	400	800	800		800	Concerne également lin, tournesol. Pdt fongicides, BT et huile possibles.
	Plan phyto vaudois Inscription mesure début 2025	VD	Mesure 7 : Réduction fongicide			100				Max. 1 application de fongicide, également pour betterave fourragère
Réduction du risque	Plan phyto vaudois Inscription mesure début 2025	VD	Mesure 9 : Réduction des risques environnementaux en production de betteraves			500				Mesures complémentaires de réduction du ruissellement et de la dérive, également pour betterave fourragère. BIO pas éligible.
Soutien aux cultures	<u>Plan climat</u>	VD	Soutien aux cultures (528, 578 536, 538, 537, 540, 568, 578, 579, 544, 580, 581)		200					200/ha pour soja, féverole, lupin, pois protéagineux et chiche, lentilles, millet, caméline et sorgho
			Sous-semis de légumineuses dans la culture	400				400	400	Mise en place d'un couvert. Aussi dans tournesol (400)
			Paillage dans la pomme de terre				600			Paillage avec min 1.5t/ha
			Soutien à la luzerne (601)							600/ha culture de luzerne